



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E80719

VALABLE JUSQU'AU

17/06/2026

ÉDITÉ LE

20/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 19/02/2020
75 000

Raison sociale : SKLADANA

2 RUE DU CANAL
21150 MARGNY-LE-CAHOUET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON

Téléphone : 03 80 97 28 45

Fax :

Portable : 06 43 86 07 01

Siret : 493 678 882 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4028827

Site Internet : www.sarl-skladana.com

E-mail : eric.skladana@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 30077558T 1803

Responsabilité légale :

SKLADANA ERIC PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 30077558T-1803

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	04/11/2024
o Poêle ou insert bois	04/11/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	11/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.